CERTIFICAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE N°

0965-CPR-GT0 540

Conformément au RÈGLEMENT (UE) N° 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

EN 12620:2002 + A1:2008 - Granulats pour béton

EN 13043:2002 - Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et autres zones de circulation

EN 13242:2002 + A1:2007 - Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées.

EN 13139:2002 + AC:2004 - Granulats pour mortiers

Granulats naturels

mis à disposition sur le marché par

Carrières de Leffe SA
Avenue Robert Schuman 71
1400 Nivelles

et fabriqué dans l'unité de production

Carrières de Leffe SA
Route de Spontin
5500 Dinant

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP) décrites dans l'Annexe ZA de la (des) norme(s) mentionnée(s) ci-dessus sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de la production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.
Ce certificat a été délivré pour la première fois le 18/10/2005 et demeure valide tant que la norme harmonisée européenne, le produit de construction, la méthode de l'évaluation et vérification de la constance des performances, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiés de manière significative, sauf annulation ou suspension par l'organisme notifié pour le contrôle de la production et au plus tard jusqu'au **31/01/2024.**
La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site internet https://extranet.be-cert.be.

Délivré à Bruxelles, le 18/01/2023

ir. C. Ladang
Directeur

CE Notified Body
CPR 0965

BELAC 510 - PROD

Downloaded on 26/01/2023 11:10:43